

## **Un Plan stratégique pour l'Afpa Des efforts pour les salarié-e-s**

### **LA CFDT DEMANDE UNE VÉRITABLE GESTION DES COMPÉTENCES ET DES EMPLOIS !**

### *L'édito du Secrétaire Général*

#### **LE PLUS DUR RESTE À FAIRE !**

Ca y est, les lignes stratégiques de la Directrice Générale, ont enfin été dévoilées.

Il aura fallu plus d'un an pour cela. Elles étaient très attendues par le personnel qui ne supportait plus cette attente. La CFDT a bien compris qu'il ne s'agit que des grandes lignes de la stratégie, pas du plan qui en découlera. Ce sont donc bien ces orientations et non pas la « mise en musique » que le Conseil d'Administration a voté quasi unanimement y compris la CFDT (la Cfdt:FPA rendra son avis lors de la consultation CCE). Au passage, que serait-il arrivé si ces orientations n'avaient pas été validées ?

La Directrice Générale est donc maintenant clairement mandatée pour élaborer les plans d'action qui seront nécessaires pour mettre en œuvre ces orientations. Du diagnostic, présenté en CA et CCE, qui a servi à l'élaboration, il ressort des faiblesses connues de longue date : des déficits réguliers impliquant des difficultés de trésoreries récurrentes, un coût de la masse salariale qui est en grande partie impactée par la moyenne d'âge plus élevée à l'AFPA que dans les autres organismes de formation, un manque de flexibilité et de polyvalence du personnel, une diminution constante et persistante de nos parts de marché sur les AO des Conseils Régionaux, etc.

Mais il est également fait le constat de forces (issu du diagnostic) : en particulier le maillage territorial, notre savoir-faire en matière d'ingénierie, ou encore notre performance en matière de retour à l'emploi qui est supérieure à tous les autres Organismes de Formation.

Mais ne nous leurrions pas, tout ceci n'est que le début d'un processus de redressement des comptes de l'AFPA et de recherche de sa pérennité qui pourrait durer entre 3 et 5 ans. Dans ce laps de temps, l'État devrait continuer à nous « soutenir », EPIC oblige. Mais ce soutien, si soutien il y a, aura un prix. Le prix de la nécessaire et profonde réforme de l'AFPA.

Il faudra donc rationaliser notre outil de production et notre parc immobilier. Pour cela, il sera nécessaire d'être beaucoup plus en adéquation avec les besoins des territoires. Cela nécessitera des choix dans nos implantations comme dans nos activités. La CFDT ne manquera pas de questionner les décisions prises par la Direction. L'ensemble des salariés vont être impactés par toutes les mesures qui seront envisagées. Là encore, la CFDT sera vigilante à ce que personne ne soit abandonné seul au bord du chemin. Si des emplois vont être supprimés, d'autres vont devoir être créés, une GPEC digne de ce nom doit donc rapidement se mettre en place pour les mobilités professionnelles.

**Une chose est sûre, les semaines et les mois qui vont venir vont être cruciaux pour l'AFPA et encore difficiles pour ses salariés, mais l'immobilisme serait suicidaire...**

# Elections professionnelles une négociation à y perdre son latin !

LE POINT  
NÉGO

## Quid novi ?

La direction a fourni un **vade-mecum** pour fournir quelques repères, avec **in fine** trois projets d'accord remis qui concernent :

- La fixation des établissements distincts,
- Aux moyens des CSEE (Comités Sociaux et Economiques d'Etablissements), du CSEC (Comité Social Economique Central) et de leurs commissions.
- Sur la gestion du droit syndical à l'Afpa.

Il faut rappeler que ces négociations s'effectuent « ad litteram » sur la base du nouveau cadre légal relatif à la modernisation du dialogue social (lois Macron, Rebsamen, El Khomri, ordonnances 2017...) et que les 18 séances réalisées depuis 2016 ne servent à rien !

## Si vis pacem, para bellum !

**Ipso facto**, compte tenu de ce nouveau contexte, la délégation CFDT s'est montrée prudente en demandant du temps pour approfondir les différents changements, en mesurer les diverses répercussions sur le dialogue social et négocier des accords de qualité protégeant les acquis tout en s'adaptant aux nouvelles normes. Pour **memorandum**, la Cfdt a été contrainte en décembre 2016, d'accepter par manque de **consensus** général, un report des élections ! Et depuis, la date des élections est sans cesse repoussée **ad libitum** avec le dernier accord de prorogation qui fixe comme ultime échéance, le 31 décembre 2018 ! La CFDT le répète une fois encore : il faut maintenant laisser le temps au temps. Mais pour l'instant, la direction semble se désintéresser de notre « **vox clamantis in deserto** » !

## Ite missa est !

L'étude du projet d'accord sur les établissements distincts a mis en évidence un maillage électoral un peu différent de celui attendu :

- Chaque région administrative aurait un Comité Social et Economique d'établissement (C.S.E.) avec tous les salariés travaillant dans le périmètre géographique régional qu'ils soient rattachés à l'EPIC ou à une des deux filiales, à l'exception du personnel de la DIFQ et du dispositif Itinérant soit 13 comités sociaux et économiques d'établissement.
- Ces salariés seraient rattachés dans un établissement distinct qui comprendrait également les salariés du siège ( avec également ceux des deux SASU physiquement installés au siège) pour un C.S.E. distinct appelé Siège-DIFQ-Itinérants. C'est à ce niveau que la direction risque de créer pour la délégation CFDT, un « **casus belli** » !
- La création comme prévu d'un Comité Social et Economique Central (C.S.E.C) équivalent à notre CCE actuel

**De facto**, ce sont donc 14 établissements distincts : 13 C.S.E et 1 C.S.E.C contre actuellement 24 CRE (dont 1 CE DIFQ, 1 CE Siège /ITIS) et 1 CCE. Pour la délégation CFDT, la suppression « **ex abrupto** » d'un Comité d'établissement spécifique au personnel de la DIFQ existant depuis un quart de siècle, nécessite réflexion et approfondissement sur les moyens octroyés (commissions spécifiques). Par ailleurs, il est difficile de négocier séparément établissements distincts et moyens dans un contexte législatif très différent. La délégation CFDT a donc proposé à la direction de suspendre la mise à signature de cet accord prévue le 21 mars et de poursuivre au préalable, les 10/11/12 avril, les 3 séances de négociation sur les moyens des différents CSE et sur la gestion du droit syndical ! La Cfdt a ainsi tenté un « **ultima ratio** » en rappelant la possibilité d'opposition des OS auprès de la Direccte. Cette procédure aurait pour effet de ralentir le processus et d'invalider le cas échéant, le nombre et le contour des établissements distincts ! Mais la direction s'entête, passe en force et propose des mesures unilatérales car elle veut absolument que les élections se déroulent fin juin/début juillet !

## Alea jacta est !



## *Nolens Volens*

la suite du **Modus operandi** de la négociation !

En attendant les suites juridiques éventuelles, il faut continuer à étudier car n'oublions pas «**ceux qui viennent tard à table, ne trouvent plus que des os**» ! :

- les moyens alloués par la direction aux CSE et au CSEC (nombre et conditions de réunions, les crédits d'heures des élus, les décharges d'activité, le montant des subventions de fonctionnement...).
- Préciser les contours des missions des différentes commissions des CSEE et du CSEC avec des réponses claires aux QUOI, QUI, QUAND, OU et COMMENT !
- Obtenir la mise en place de représentants de proximité avec un statut clair.
- Définir les périmètres de désignation des délégués syndicaux et leurs moyens sans oublier les conditions matérielles et financières d'exercice du droit syndical (fonctionnement, locaux, autorisations d'absence, évolution professionnelle des salariés disposant de mandats...

Cette négociation complexe en raison de la nouvelle donne juridique s'avère d'autant plus rude que la direction invoque continuellement un «**Non Possumus**» avec menace de passer par des dispositions unilatérales au strict minimum légal !

En conclusion, «**Nihil novi sub sole**»  
**pour la CFDT !**

Si ce n'est, un ultime message de la Vox populi à la direction :



**« Errare humanum est,  
perseverare diabolicum » !**

**Quid novi : Quoi de neuf ? / Vade mecum : mode d'emploi / Ad litteram : à la lettre / Si vis pacem, para bellum ! : Si tu veux la paix, prépare la guerre ! / Vox clamantis in deserto : Voix qui crie dans le désert / Ite missa est ! : La messe est dite ! / Ex abrupto : Brusquement / Ultima ratio : Dernier argument / Alea jacta est ! : Le sort en est jeté ! / Nolens Volens : Bon gré, mal gré / Modus operandi : Manière de faire / Tarde venientibus ossa : Ceux qui viennent tard à table, ne trouvent plus que des os / Non Possumus ! : Nous ne pouvons ! / Nihil novi sub sole : Rien de nouveau sous le soleil ! / Vox populi : La voix du peuple / Errare humanum est, perseverare diabolicum : L'erreur est humaine, persévérer est diabolique !**

